



**Procès-verbal de la réunion
de la Commission de la Planification
du 23 septembre 2021**

adopté le 4 novembre 2021

COMMISSION PLANIFICATION

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Projet de compte-rendu

ORDRE DU JOUR

- I. **Approbation de l'ordre du jour de la séance du 23 septembre 2021, du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2021**
- II. **Actualités**
Ce qui est attendu de la Commission Planification : information
- III. **Premiers retours sur les consultations (SDAGE et PGRI) et suites à donner**
Ce qui est attendu de la Commission Planification : information
- IV. **Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias inférieur (GTi)**
Ce qui est attendu de la Commission Planification : préparation de l'avis du Comité de bassin
- V. **Avis sur la création de l'Établissement Public de Gestion des Eaux (EPAGE) des bassins versants du Nord Mosellan**
Ce qui est attendu de la Commission Planification : délibération

La présidence de séance est assurée par Mme Delphine MICHEL, Vice-Présidente de la Commission Planification.

La liste d'émargement est jointe en **annexe 1**.

Les présentations faites en séance sont accessibles sur la plateforme de partage de fichiers de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : **cloud-aerm.eau-rhin-meuse.fr**
Identifiant : DCE (*majuscules*)
Mot de passe : 7H7SRhR6ko69tggS
Cliquez sur File Station
Chemin d'accès : Onglet : **DCE** → **Documents partagés** → **SDAGE** → **Commission SDAGE-Planification**
→ **2021** → **02– Réunion du 23 septembre 2021 - Présentations**

Le quorum étant atteint, Mme MICHEL, Vice-Présidente de la Commission Planification accueille les participants sur site et en visioconférence puis ouvre la séance.

Pouvoirs :

- | | | |
|--------------|---------------|----------------|
| - M. ERB | donne pouvoir | à M. REININGER |
| - Mme CORSYN | donne pouvoir | à M. REININGER |
| - Mme LEROY | donne pouvoir | à M. THEVENET |
| - M. METZ | donne pouvoir | à Mme PONCELET |

I. **Adoption de l'ordre du jour de la séance du 23 septembre 2021 et du compte rendu de la réunion du 22 avril 2021**

L'ordre du jour de la réunion est approuvé.

Le compte-rendu de la réunion du 22 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

II. **Actualités**

- **Mme MAUVIEUX-THOMAS**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, présente un diaporama.

Les sujets d'actualités évoqués sont :

- Les impacts de la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets sur le volet relatif à la restauration de la continuité écologique des projets de SDAGE 2022-2027 ;
- L'EU Pilot de la Commission européenne concernant les manquements recensés sur les 2^{èmes} plans de gestion, et plus précisément la surveillance, l'évaluation de l'état des eaux et la justification du recours aux dérogations permises par la directive cadre sur l'eau.

Le point ne fait l'objet d'aucune remarque.

III. Premiers retours sur les consultations (SDAGE et PGRI) et suites à donner

- **Mme ARBILLOT et Mme CHAFFAROD**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, présentent un diaporama.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, rappelle qu'un travail important reste à fournir d'ici mars 2022, date à laquelle le SDAGE devra être adopté par les instances de bassin. Le cheminement sera itératif et il conviendra de bien se positionner en fonction du plan de charge de travail.

M. LOUIS, représentant des associations actives en matière d'activité nautique, a bien noté que les contributions des associations qu'il représente ont été prises en compte dans le cadre de la consultation. Il souhaite savoir comment va se dérouler la concertation et l'évolution de la rédaction du SDAGE.

Mme ARBILLOT, Agence de l'eau Rhin-Meuse, rappelle qu'un mandat a été donné par le Comité de bassin aux différents groupes de travail qui sont au nombre de cinq. Les secrétaires des groupes de travail et les Présidents (membres du Comité de bassin) prendront connaissance des remarques et feront des propositions de rédaction dans le cadre d'une journée de travail dédiée qui aura lieu le 7 octobre prochain. Ces propositions de modifications seront présentées à la Commission planification du 4 novembre et au Comité de bassin du mois de décembre pour validation.

Elle se propose de contacter prochainement M. LOUIS pour lui donner des informations complémentaires.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, rappelle que le travail en bilatéral avec l'ensemble des personnes ayant émis un avis est impossible. L'échange et le dialogue seront présents et toutes les contributions seront prises en compte. M. LOUIS étant un membre du Comité de bassin, nous disposons de moyens d'échange particuliers.

M. INGWILLER, Maire de Grassendorf, se réjouit de la diversité des acteurs qui se sont mobilisés dans le cadre de la consultation. Les sujets sur lesquels ont porté les avis et commentaires sont connus. Il faut à présent ajuster les documents pour prendre en compte les résultats de ces consultations.

M. HOELTZEL, directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, souligne que le travail à fournir sera bien de l'ordre de l'ajustement et non de la remise en cause générale. Il a pu être constaté une mobilisation forte des acteurs sur des thématiques nouvelles comme la gestion des eaux pluviales ou la méthanisation. On peut retenir qu'il y a 4 ou 5 sujets de crispation dont un spécifique aux Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

M. BESSARD, Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est et Famille de France de Meurthe-et-Moselle, souhaite savoir si les disparités géographiques dans les réponses reçues sont liées à des différences dans la sollicitation des participants.

Mme ARBILLOT, Agence de l'eau Rhin-Meuse, confirme que la sollicitation a été identique sur l'ensemble des territoires. Certains sujets de crispation ont entraîné une expression plus forte.

M. HOELTZEL, directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complète les propos de Mme ARBILLOT en précisant qu'en Alsace, un sujet sensible est lié au PGRI. Il s'agit du développement urbain à l'arrière des digues. La doctrine se trouvant dans les projets de PGRI a suscité de nombreuses réactions dans la plaine d'Alsace sur ce point et sur d'autres sujets par la même occasion.

Mme ARBILLOT, Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise qu'il y a également eu une forte mobilisation en Moselle, notamment sur le territoire de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluence et des communes qui en font partie.

Mme CHAFFAROD, Agence de l'eau Rhin-Meuse, confirme que le porté à connaissance a été réalisé de façon identique sur les districts du Rhin et de la Meuse. De plus, deux webinaires (un par district) ont été organisés pour présenter les projets à un grand nombre d'acteurs.

IV. Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur

- **Mme ARBILLOT**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, **M. LERCHER** et **M. OSTER**, Direction départementale des territoires des Vosges (DDT 88) , présentent un diaporama.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, salue Mme BEGEL, présidente de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur (GTi). L'avis du Comité de bassin sur les projets de Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et de règlement a été sollicité par Mme la Présidente. Il souligne son engagement et celui de son équipe sur ce sujet difficile et complexe. Il rappelle qu'une volonté avait été exprimée au niveau des instances de bassin de voir un SAGE se mettre en place sur le territoire afin de régler les problèmes de conflits d'usages quant à l'utilisation de la ressource en eau. La phase de travail de concertation a été très longue. Les partenaires accompagnant la collectivité ont eu la volonté d'aller au terme de cette procédure.

M. REININGER, membre de France nature environnement Grand Est, remercie Mme ARBILLOT et Mrs LERCHER et OSTER pour la clarté du diaporama présenté. Il souligne que le travail d'élaboration du SAGE a été fait dans des délais très rapides. Les associations sont globalement d'accord sur le diagnostic réalisé mais elles souhaitent cependant faire part de certaines craintes.

Le fonctionnement de cette nappe est complexe. Ce qui est proposé est de revoir la gestion de la partie impactée par les prélèvements. Or le Comité de bassin a voulu qu'une gestion globale et partagée soit mise en place.

L'inertie de la nappe est importante car elle est de 1m/an. Pour que la solution envisagée soit durable et partagée, il faut une connaissance globale du fonctionnement des hydrosystèmes. Il faut être sûr que la nappe des Muschelkalk ne sera pas impactée dans son fonctionnement par les nouveaux prélèvements. Le déficit est encore de 500 000 m³/an sur les GTi. Il s'agit d'une décision difficile car il n'y a pas de certitude sur le fait que la solution proposée ne nuise pas à l'équilibre générale des masses d'eau sur le secteur. Un projet d'étude plus large doit être lancé pour avoir une vision globale du fonctionnement de ces masses d'eau.

Il faut également tenir compte du climat local caractérisé par un manque de confiance réciproque. Les déclarations du directeur général de Nestlé Waters sur une chaîne de télévision allemande, les pressions sur les lanceurs d'alerte et la venue d'une commission parlementaire n'ont pas contribué au retour de la sérénité. Cette situation rend difficile les échanges entre les différentes parties concernées.

En raison de sa crainte d'un transfert des droits d'eau vers la nappe superficielle des Muschelkalk et des problèmes qui peuvent résulter ultérieurement de cette situation, il s'abstiendra de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il souhaiterait, par ailleurs, obtenir des informations complémentaires sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) du Grand Est qui a été très critique.

Concernant la gouvernance générale du projet, il formule le souhait d'une plus grande transparence. Dans le contexte actuel, il est difficile de nouer une relation de confiance.

M. MICHEL, membre du bureau national environnement CLCV, souligne le fait qu'il ne trouve pas mention dans le diaporama de l'achat par la ville de VITTEL d'un certain nombre de zones que celle-ci mettrait en prairie pour éviter les pollutions.

Il souhaite également connaître le nombre de captages mis en place pour la société des eaux de Vittel.

La liste des amendements mise en annexe de la note du dossier de la Commission planification sur le projet de SAGE est-elle déjà intégrée dans le texte ou fait-elle toujours l'objet de discussions ?

M. INGWILLER, maire de Grassendorf, souligne l'excellente qualité des documents mis à disposition pour comprendre les enjeux. Il partage le point de vue de M. REININGER : il faut une évaluation globale du contexte.

Il constate avec satisfaction qu'un chemin important a été parcouru depuis 2010. Par rapport aux propositions d'amendements sur les captages, il est d'avis que l'ensemble des acteurs (industriels, collectivités, ...) doivent fournir des efforts. La stratégie globale et les mesures prises s'inscrivent dans la bonne trajectoire sur un secteur dans lequel le travail est compliqué.

Mme MICHEL, Vice-Présidente de la Commission planification, précise que ce dossier est éminemment politique et symbolique. Il fait l'objet d'un suivi national et même d'au-delà de nos frontières car il porte typiquement sur la gestion d'un conflit d'usages autour de la ressource en eau, sujet auquel on va être de plus

en plus confronté dans les prochaines années. Le travail réalisé jusqu'à présent est certes perfectible mais est surtout considérable car il a permis de mettre les différents protagonistes autour d'une table. Elle partage les remarques de M. REININGER sur le fait qu'il faut être certain des alternatives à choisir.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, répond aux propos de M. REININGER.

Le travail fait est certes perfectible. D'autres solutions peuvent être imaginées. Il y a cependant une urgence à agir et c'est cette prise de conscience qui a guidé l'Agence de l'eau et la Direction départementale des territoires des Vosges (DDT88). Le SAGE correspond à l'aboutissement de longues discussions et a le mérite de fournir un cadre réglementaire.

Il est d'accord pour souscrire à la proposition de Daniel REININGER.

- La Commission pourrait s'approprier la proposition figurant dans le dossier de séance à propos de la sécurisation du mécanisme de rétrocession de forages de Nestlé Waters à la ville de VITTEL pour un volume d'environ 300 000 m³. En cas de problème sur la rétrocession des forages, les volumes à rétrocéder seraient endossés par l'industriel. Il n'y aurait ainsi pas de préjudice à maintenir la trajectoire de réduction des prélèvements sur la nappe des GTi et cela ne se ferait pas au détriment des abonnés domestiques. C'est un gage de crédibilité pour les acteurs locaux.
- Actuellement, on ne dispose pas de l'ensemble des connaissances sur le gîte B (calcaires des Muschelkalk) sur lequel il y a des reports de volumes. Ce qui n'est pas le cas du fonctionnement de la nappe des GTi qui est connu dans le cadre du gîte C. Les reports doivent donc se faire avec mesure et précaution.

Comme les aquifères sont en communication entre eux et avec le milieu superficiel, la mise en place d'un observatoire est proposée sous maîtrise d'ouvrage de la Direction départementale des territoires des Vosges (DDT 88) avec un fond de concours de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. On va ainsi continuer à progresser avec une approche multi-usage et multi-gîtes. Cette démarche répond d'ailleurs à l'un des griefs émis par la MRAE Grand Est. A l'issue de l'acquisition de la connaissance sur le gîte B, on pourra prévoir une révision du SAGE afin d'être sûr que le report se fait en tenant compte de tous les enjeux.

Avec la focalisation sur les aspects quantitatifs, les autres thématiques de l'eau n'ont pas été traitées au même niveau. Il y a des points à compléter sur les autres compartiments de la gestion de l'eau comme le spécifie l'analyse de la compatibilité de projet de SAGE avec le SDAGE.

Le premier projet de SAGE donne des jalons calendaires qui permettront d'élargir ultérieurement les travaux aux autres compartiments de l'eau et également d'introduire une connaissance plus importante sur le gîte B, dès lors que le verrou sur la rétrocession des forages aura été mis en place.

L'avis proposé au Comité de bassin pourra porter sur les demandes d'amendements, y compris l'annexe de la note comme l'a dit Bernard MICHEL, sur le mécanisme de sécurisation par rapport à la rétrocession des forages afin de constituer un geste d'apaisement vis-à-vis du climat local et enfin, une recommandation afin de se projeter sur un SAGE plus large, avec une focale sur le gîte B à l'issue de la mise en place de l'observatoire.

L'avis comportera ainsi des éléments sur le SAGE dans sa dimension actuelle et des éléments dans le cadre d'une phase de révision avec des enjeux de l'eau plus larges.

M. LERCHER, direction départementale des territoires des Vosges (DDT 88), rappelle que Nestlé Waters a déposé, début juillet, une demande de modification de la répartition des prélèvements dans les gîtes A et B. Il existe déjà une autorisation de prélèvement dans ces deux gîtes. Il y aura donc une étude d'impact et une enquête publique dans les prochains mois en vue de la prise d'un arrêté. Dans le cadre de ce futur arrêté, la DDT a fait appel au Bureau de recherche géologiques et minières (BRGM) pour :

- évaluer le travail réalisé par le bureau d'étude de Nestlé ;
- obtenir des éléments de connaissance supplémentaires ;
- et pouvoir mettre en place des prescriptions.

Les connaissances obtenues pourront être transférées vers l'observatoire hydrogéologique.

Le SAGE des GTi est un SAGE multi-nappes et est en mesure de faire des demandes de suivi vis-à-vis des impacts d'éventuels transferts de prélèvements.

M. HOELTZEL, directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, est d'avis que l'on pourrait tirer des éléments d'appréciation sur le gîte B qui pourraient être intégrés dans la rédaction finale du document de SAGE.

M. LERCHER, direction départementale des territoires des Vosges, partage cet avis tout en précisant qu'il sera impossible de réécrire complètement la partie sur le gîte B mais que des compléments d'information pourront être apportés.

M. REININGER, membre de France nature environnement Grand Est, remercie M. HOELTZEL pour ces propositions qui vont dans le sens de ce qui était attendu ainsi que la DDT pour les précisions apportées. Il convient de montrer qu'on va au-delà de ce qui est inscrit dans le SAGE et d'indiquer le cheminement qui sera pris pour arriver aux résultats. Au final, les prélèvements industriels doivent rester la variable d'ajustement Il ne doit pas y avoir de conséquences négatives pour les usagers locaux. Cette position devrait apporter de la sérénité au climat local.

M. MICHEL, Membre du bureau national environnement CLCV, partage l'avis de M. REININGER et souligne l'importance d'une vue d'ensemble. Il attire l'attention sur le problème de l'infiltration des pollutions chimiques qui peuvent altérer la qualité de la nappe.

M. HOELTZEL, directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, est d'avis qu'il s'agit d'éléments qui pourront être complétés dans une version révisée du SAGE.

Il prend note du fait qu'il n'y a pas d'opposition à la proposition de consolider de suite le SAGE, même s'il n'est pas tout à fait complet, qu'il y a des besoins d'approfondissement des connaissances sur cet aquifère additionnel qui est le gîte B et enfin qu'il y aura une approche plus large dans le cadre d'une révision ultérieure du SAGE.

M. REININGER a fait allusion à l'avis de la MRAE. Il s'agit de la Mission régionale de l'autorité environnementale avec laquelle il y a eu un contact oral jusqu'à présent. La mission partage le constat fait, à savoir que le report des volumes sur le gîte B se fait sans une connaissance parfaite des conséquences de celui-ci sur cet aquifère et que le SAGE est quelque peu déséquilibré par rapport à des enjeux autres que celui de l'équilibre quantitatif. La MRAE propose à la CLE de compléter le dossier dans la durée. L'Agence de l'eau est parfaitement en phase avec la position de la MRAE puisqu'elle porte les mêmes observations et propositions, cela est confirmé par les débats qui ont été tenus aujourd'hui.

La Commission Planification du 23 septembre 2021 a décidé de porter les propositions suivantes au Comité de bassin :

* Inviter la CLE à considérer de manière additionnelle un mécanisme de sécurisation de la réduction attendue des pressions sur la nappe des GTI eu égard aux incertitudes pesant sur la rétrocession des forages de Nestlé Waters puisant dans le gîte B (nappe des Muschelkalk) en substitution de prélèvements de collectivités locales dans le gîte C. Au cas où cette substitution ne pourrait aboutir, il est suggéré une révision à due proportion des volumes maximums prélevables de la société Nestlé Waters dans la nappe des GTI, dès 2024.

* Recommander à la CLE :

- de mettre en place rapidement l'observatoire hydrogéologique multi-nappes prévu par la disposition n°12 ;
- d'initier des études qui lui permettront de préciser sa stratégie vis-à-vis de la nappe des Muschelkalk, nappe en connexion avec le milieu superficiel.

Dès la connaissance des premiers résultats intégrant les scénarii de changement climatique, il conviendrait de réviser le SAGE, si possible à mi-parcours du SDAGE, pour définir les règles de gestion à adopter vis-à-vis de toutes les autorisations dans cette nappe.

* Emettre un avis favorable sur le projet de SAGE de la nappe des GTI moyennant la prise en compte de la réserve portant sur le retrait de toute mention à une obligation de subvention publique des investissements et recommande à la CLE d'approfondir l'examen des autres enjeux de l'eau qui figurent déjà dans le projet de SAGE en tenant compte des recommandations mentionnées dans le rapport présenté à la Commission planification (*voir l'annexe de la présente délibération*) et plus largement à l'occasion d'une révision pour laquelle des engagements calendaires pourraient d'ores et déjà être fixés.

* Relève que le projet de SAGE a d'ores et déjà pris en considération le cadre fixé par le projet de SDAGE 2022-2027 et à cet égard recommande que l'approbation du SAGE soit postérieure à celle du SDAGE.

V. Avis sur la création de l'Établissement Public de Gestion des Eaux (EPAGE) des Bassins versants du Nord Mosellan

M. HOELTZEL accueille **M. DEVELLE**, Maire de Rustroff et Président du syndicat des bassins versants du Nord Mosellan rive droite et **M. SPET**, ancien Président fondateur du syndicat et Président de la communauté de communes de l'arc mosellan, porteurs du projet de transformation en EPAGE.

- **Mrs JURDY**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Grand Est), **DEVELLE** et **SPET**, présentent un diaporama.

M. HOELTZEL, directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, remercie les porteurs du projet pour la maturité de ce dernier et les invite à quitter la salle pour laisser place à la délibération.

Les porteurs de projet quittent la salle de réunion pour laisser cours aux délibérations.

M. BESSARD, Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est et Famille de France de Meurthe-et-Moselle fait remarquer que le projet de transformation du syndicat en EPAGE conduira à une augmentation considérable des taxes pour les consommateurs. Ces derniers vont payer plus de taxes dans le cadre d'un changement de structure dont les bénéfices ne sont pas clairs.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise que le changement de structure n'a pas d'impact sur les taxes. Ce dernier constitue plutôt la preuve d'une dynamique de projet. Le fait qu'un acteur local, en plus des aides de l'Agence de l'eau, se dote de moyens locaux pour mettre en œuvre les travaux est un signe fort.

Il est nécessaire d'augmenter la taxe GEMAPI pour pouvoir réaliser des travaux ambitieux. Le reste à charge restera de toute façon à la collectivité. La structure démontre qu'elle est prête à avancer, à prendre des responsabilités localement pour impulser la dynamique et engendrer des changements.

M. DIETMANN, Président de l'EPAGE de la Largue, apporte son témoignage car il est président d'une telle structure. L'EPAGE permet de passer d'une situation avec beaucoup de projets non engageables à une situation avec des projets réalisables et ambitieux pour les milieux aquatiques du bassin versant. Ce changement passe certes par une augmentation des taxes. La présence d'un EPAGE est déterminante pour faire face aux évolutions du changement climatique. Les agriculteurs comprennent les enjeux liés au changement climatique quand on leur donne des explications et à condition qu'il y ait bien une solidarité amont/aval. Le passage en EPAGE est un gage de sérieux de la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire.

Commission Planification du 23 septembre 2021

Analyse de la demande de transformation en EPAGE

- **Le projet répond aux conditions et critères à satisfaire :**
 - **Cohérence hydrographique du périmètre** recouvrant l'ensemble des bassins versants des cours d'eau (à l'exception du Yutz sur le cours de la Moselle et de têtes de bassins sans enjeux)
 - **Adéquation** entre les **missions** et le **périmètre d'intervention** en raison de l'exercice de la totalité de la GEMAPI par transfert
 - Nécessité de disposer de **capacités techniques** et **financières en cohérence avec la conduite des actions** dans le champ de la GEMAPI connues au jour de la demande
 - Absence de superposition entre deux périmètres d'intervention d'EPAGE

Analyse de la demande de transformation en EPAGE

• Avec quelques points de vigilance :

- En qualité d'EPAGE, le syndicat doit être **exemplaire** et **ambitieux** dans son action. Il doit ainsi concilier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (mixité des actions), en s'appuyant sur la stratégie locale de gestion des risques d'inondation dont il est un des acteurs chargés de sa mise en œuvre.
- L'EPAGE doit mettre en place des programmes d'animation et de travaux ambitieux. Ce niveau d'ambition constituera un critère fort pour l'ensemble des financeurs des opérations en question
- La bonne gestion des milieux aquatiques du périmètre de l'EPAGE qui ne sont pas au bon état, nécessite de réaliser des actions qui ne se limitent pas à leur entretien.
- Lorsqu'elles seront définies, l'EPAGE sera en charge sur son périmètre de la mise en œuvre des actions du PAPI Moselle aval en cours de définition et devra à ce titre disposer des moyens techniques et financiers requis.
- La qualité d'EPAGE n'est pas définitive et sous-entend que le syndicat mixte qui en bénéficie porte avec efficacité des actions répondant dans le champ de la GEMAPI aux enjeux de son périmètre en coordination active avec les structures agissant sur la même aire géographique

La Commission planification est invitée à rendre un avis sur le projet de transformation en EPAGE du syndicat mixte des bassins versants nord mosellan - Rive droite



M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise que les critères sont remplis vis à vis de la réglementation. Les réserves formulées en amont ont été levées vis-à-vis du périmètre. Il propose par conséquent d'émettre un avis favorable.

M. LOUIS, représentant des associations actives en matière d'activité nautique, souhaite savoir si la clause de revoyure au bout de trois ans est particulière à ce projet ou systématique dans tous les projets.

M. HOELTZEL, directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise qu'il s'agit de la première transformation en EPAGE sur le bassin versant. L'EPAGE est invité à faire un retour au bout de trois ans afin d'éclairer les membres du Comité de bassin.

Vote :

Pas de vote d'opposition, un vote d'abstention, 22 votes favorables.

La Commission Planification du 23 septembre 2021 a rendu un avis favorable et a adopté la délibération portant avis sur le projet de transformation en établissement public de gestion des eaux (EPAGE) du syndicat mixte des bassins versants nord mosellan - Rive droite (voir annexe 2).

A l'issue du vote, les porteurs de projet reviennent dans la salle.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les informe de l'avis favorable délivré et souhaite « bon vent » à ce nouvel EPAGE au service de l'eau et des milieux aquatiques.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, remercie les participants pour leur présence active.

Il informe les membres du Comité de bassin présents qu'il est possible que le Comité de bassin soit saisi d'une demande d'expression sur le Varenne de l'eau.

Le Varenne de l'eau est une démarche lancée par le Ministre de l'agriculture, Julien DENORMANDIE en co-présidence avec Mme Bérandère ABBA, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité qui se concentre sur les tensions quantitatives en eau au regard des besoins exprimés par le monde agricole.

Le président du Comité de bassin sera saisi par le biais d'un courrier du Ministre de l'Ecologie. L'avis du Comité de bassin sera finalisé lors de la session du 3 décembre, session qui risque d'être décalée en raison d'un problème d'agenda de Mme la Préfète.

M. HOELTZEL lève la séance.



**COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE**

Membres de la Commission Planification Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BOILEAU	Pierre	Collectivités	Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de l'EPTB Meurthe Madon	OUI						présent par visio
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Président de la Commission des aides financières Maire de Montcornet	OUI						présent par visio
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Vice-Président de la Commission "Économie et partage de la ressource en eau" Président EPAGE Large Maire de Manspach	OUI						présent par visio
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI						présent par visio
Mme	LOGIN	Frédérique	Collectivités	Vice-Présidente de Metz Métropole	OUI						présent par visio
M.	MARINI	Jean	Collectivités	Président du Syndicat des Eaux-Vives des 3 Nied	OUI						<i>[Signature]</i>
Mme	MICHEL	Delphine	Collectivités	Vice-Présidente de la Commission Planification Vice-Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme" Vice-Présidente du Grand Nancy	OUI						<i>[Signature]</i>

Membres présents	7	Pouvoirs	0	Total	7/40
-------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	-------------



Membres de la Commission Planification Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BESSARD	Christian	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Famille de Franca de Meurthe-et-Moselle	OUI						
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers non économiques	Présidente de la COMINA Directrice du conservatoire des sites lorrains	EXCUSÉ		M. Daniel REININGER				
M.	ERB	Robert	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Daniel REININGER				
M.	LOUIS	Éric	Usagers non économiques	Représentant des associations actives en matière d'activités nautiques	OUI						présent par visio
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						présent par visio
Mme	PATTEGAY	Chantal	Usagers non économiques	Administrateur - UFC Que Choisir	OUI						présente par visio
M.	REININGER	Daniel	Usagers non économiques	Vice-Président de la Commission des programmes Président d'Alsace Nature	OUI			2	Mme Véronique CORSYN	M. Robert ERB	présent par visio
M.	BALLET	Sivère	Usagers économiques	Sylviculture	OUI						
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	OUI						présent par visio
Mme	CHAKRI	Karima	Usagers économiques	Quality, Hygiène, Health, Stety and Environment Manager BLUE PAPER	oui						présente par visio
M.	KOSZUL	Étienne	Usagers économiques	UNICEM Grand Est	OUI						présent par visio
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Présidente de la Commission industrie de bassin Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE	EXCUSÉ		M. Régis THEVENET				
M.	METZ	Fabien	Usagers économiques	Chambre d'agriculture de la région Alsace	EXCUSÉ						
Mme	PONCELET	Raphaëlle	Usagers économiques	Responsable Environnement - COOP de France Grand Est	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	THEVENET	Régis	Usagers économiques	Vice-Président de la COMINA Directeur concessions - Unité hydro Est EDF	OUI			1	Mme Nathalie LEROY		présent par visio

Membres présents	10	Pouvoirs	3	Total	13/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Membres de la Commission Planification Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSÉ	Aline LOMBARD					<i>[Signature]</i>
Mme	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ						
Mme	CAYRÉ	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ	Nicolas REYNAUD					<i>présent par visio</i>
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien							
M.	MUNCH	Bertrand	État	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSÉ						
M.	DUBREUIL	Pierre	État	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSÉ	David MONNIER					<i>présent par visio</i>
M.	ORY	Pierre	État	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges							
M.	LAUGIER	Louis	État	Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin							


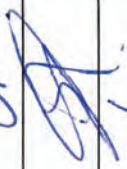



Présents ou représentés	3	Pouvoirs	0	Total	3/20
--------------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	-------------



COMITÉ
DE BASSIN
BRUNNHEUSE

Membres de la Commission Planification Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	LALOÉ	Julien	Invité	Représentant du personnel							
Mme	PORQUET FUSIER	Alexandra	Invité	Représentant du personnel / Suppléant							
M.	JURDY	Nicolas	Invité	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI						
M.	MATUSZCZAK	Adrien	Invité	Chargé de mission eau Animateur du SAGE ILL-NAPPE-RHIN							
Mme	LEBOEUF	Emilie	Invité	Animatrice du SAGE Bassin Houllier							
M.	GRAPPE	Alain	Invité	Président de la CLE de la Lauch							
Mme	HAZARIAN	Olivia	Invité	Animatrice des SAGES Doller et Lauch	OUI						
M.	SOULIER	Gilles	Invité	Président de la CLE du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey							
M.	GERBER	Bernard	Invité	Président de la CLE du SAGE III Nappe Rhin							
Mme	BEGEL	Régine	Invité	Conseillère départementale des Vosges	OUI						
Mme	WOJCIECHOWSKI	Aurélie	Invité	Conseil départemental des Vosges	OUI						
M.	BEMER	Dominique	Invité	DDT des Vosges							

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	LERCHER	Alain	Invité	DDT des Vosges	OUI						
M.	OSTER	Julien	Invité	DDT des Vosges	OUI						
M.	DEVELLE	Jérôme	Invité	Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan	OUI						
Mme	LONARDI	Laetitia	Invité	Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan	OUI						
M.	SPET	Arnaud	Invité	Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Invité	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	LERT	Laurent	Invité	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux							
Mlle	CHAFFAROD	Florence	Invité	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Invité	Directeur des Ressources Humaines							
M.	MARCOS	Laurent	Invité	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Invité	Directrice de la Connaissance, de la Planification, du Programme et des Politiques d'intervention	OUI						
M.	DIETRICH	Daniel	Invité	Directeur des Systèmes d'Information							
Mme	PELOUIN	Corinne	Invité	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale							
Mme	FICHTER	Aude	Invité	Chargée de mission Juridique et appui administratif							
Mme	ARBILLOT	Sandrine	Invité	Responsable du pôle planification	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	MINSTER	Anne-Marie	Invité	Chargée de projets Planification	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Kattia	Invité	Adjointe à la Directrice de la Connaissance, de la Planification, du Programme et des Politiques d'intervention, Cheffe du service Connaissance							